

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 octobre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° II-1415

présenté par
M. Cattin et M. Meyer

ARTICLE 20**ÉTAT B****Mission « Plan de relance »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Écologie	15 000 000	0
Compétitivité	0	15 000 000
Cohésion	0	0
TOTAUX	15 000 000	15 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les aléas climatiques affectent de plus en plus souvent et de plus durement les agriculteurs. Pour faire face à ces aléas climatiques, souvent dramatiques pour les récoltes, les agriculteurs vont devoir investir dans du matériel de protection afin de prévenir, dans la mesure du possible, les effets les plus dévastateurs de tels événements. Dans ces conditions, il est proposé une aide à l'acquisition d'équipements de protection contre les aléas climatiques pour une somme de 15 millions d'euros. Le présent amendement vise ainsi à majorer les crédits de paiement et les autorisations d'engagement

de l'action 5 du programme 362 de 15 millions d'euros. Cette mesure est gagée par la diminution à due concurrence des crédits du programme 363 de 15 millions d'euros au titre de l'action 4.